

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 6 décembre 2022 en présentiel à Rivière-Saint-Jean.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h03

144-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

145-22 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

146-22 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2022 totalisant la somme de 114 474.34\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 146-22

RÉSOLUTION 147-22

CALENDRIER DES RENCONTRES MUNICIPALES 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déposer le calendrier des séances municipales pour 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les rencontres tenues à Rivière-Saint-Jean sont les suivantes :

- 17 JANVIER 2023
- 7 FÉVRIER 2023
- 14 MARS 2023
- 4 AVRIL 2023
- 4 JUILLET 2023
- 3 OCTOBRE 2023
- 7 NOVEMBRE 2023
- 5 DÉCEMBRE 2023

QUE les rencontres tenues à Magpie sont les suivantes :

- 2 MAI 2023
- 6 JUIN 2023
- 1^{er} AOÛT 2023
- 5 SEPTEMBRE 2023

QUE les rencontres municipales seront tenues à 19h00

RÉSOLUTION 148-22

PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2022 au 8 janvier 2023 inclusivement;

RÉSOLUTION 149-22

ÉCOLE MONSEIGNEUR LABRIE-ALBUM DES FINISSANTS 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de commandites a été demandée par le comité de la cinquième secondaire afin de réaliser l'album des finissants 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cinquième secondaire propose d'acheter un espace publicitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin

IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal achète une espace publicitaire au montant de 100.00\$ pour le financement de l'album des finissants.

RÉSOLUTION 150-22

COMITÉ DES LOISIRS DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN-FINANCEMENT DU NOËL DES ENFANTS ET ACHAT BÛCHE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Rivière-Saint-Jean organise chaque année un Noël pour les enfants du village;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la municipalité un budget pour l'achat des cadeaux Noël;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte la demande du comité des loisirs pour l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants au montant total de 1300.00\$;

QUE le conseil municipal entérine un montant de 500\$ au comité des loisirs de Rivière-Saint-Jean pour l'achat des cadeaux le 25 novembre dernier;

QUE le montant total versé au comité des loisirs de Rivière-Saint-Jean sera de 800\$;

QUE les enfants de parents payeurs de taxes, la municipalité acceptent de payer 100% du cadeau et pour les autres enfants ayant déposé une demande au comité des loisirs, la municipalité s'engage à déboursier 50% de la valeur du cadeau;

ET QUE le conseil municipal entérine l'achat de 20 bûches de Noël qui seront distribuées avec les paniers de Noël pour la guignolée et également pour financer le comité des loisirs de Rivière-Saint-Jean.

RÉSOLUTION 151-22

CONTRAT DÉBITMÈTRE-ENDRESS+HAUSER

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit déposer au MAMH un formulaire de déclaration de l'usage de l'eau potable chaque année;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci exige la vérification des débitmètres de la station de pompage;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la firme Endress+Hauser à faire la vérification des débitmètres requis afin de compléter le formulaire de l'usage de l'eau potable à remettre au MAMH selon la soumission #2002670158 au montant de 2 295.00\$ plus les taxes applicables.

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous documents.

RÉSOLUTION 152-22

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE-CONTRIBUTION MONÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole de la Minganie est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir des services essentiels à la population, prioritairement aux aînés et aux personnes plus démunies afin d'améliorer leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévole de la Minganie demande à la municipalité de Rivière-Saint-Jean un soutien monétaire au panier alimentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour

IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean accepte de contribuer un montant de 500.00\$, pour permettre de répondre présent aux besoins des bénéficiaires du Centre d'Action Bénévole.

RÉSOLUTION 153-22

DÉPÔT-DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires;

QUE la directrice générale, Mme Karine Chouinard procède au dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal selon l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums.

ET QUE la directrice générale transmet au ministre des Affaires municipales, un relevé identifiant les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358.

RÉSOLUTION 154-22

DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 138- MINGANIE ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QU'une demande du superviseur des opérations de déneigement de la compagnie Minganie Équipements a déposé au conseil municipal une demande concernant l'entretien hivernal de la route 138 lors d'opération avec un souffleur dans le secteur de Rivière-Saint-Jean et de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est de dispenser l'obligation de l'article 497 du *Code de la Sécurité Routière* que sur toute portion limitée à 50km/h, l'opération se déroule sous la supervision d'un surveillant à pied, à moins que conformément à l'article 626 du même code, une résolution du conseil municipal dispense en autorisant que le surveillant soit à bord d'un véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces opérations se déroule de nuit, entre 19h00 et 5h00 le lendemain et qu'il n'y a qu'à très rare occasion que des opérations de ce genre se déroule en dehors de cette plage horaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil dispense Minganie Équipements de l'obligation d'avoir un surveillant à pied pour qu'il soit à bord d'un véhicule à distance rapproché du souffleur ainsi qu'en contact radio constant avec l'opérateur de la machinerie et que le convoi soit fermé par un deuxième signaleur;

RÉSOLUTION 155-22

OFFRE DE SERVICE TETRA TECH – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, REVISION DES PLANS ET DEVIS ET D'APPEL D'OFFRES- CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE DES BILLOTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire un prolongement de l'aqueduc sur la rue des Billots pour le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech soumet au conseil une proposition de service professionnel pour réaliser la coordination d'une étude géotechnique, la révision des plans et devis détaillés pour la construction d'une conduite d'aqueduc sur la rue des Billots;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission 44986TTA de Tetra Tech au montant de 5 580.00\$ excluant les taxes pour :

- Coordination et démarrage
 - Coordination pour la réalisation d'une étude géotechnique
 - Révision des plans et devis
 - Bordereau de soumission et estimation des coûts révisés
 - Assistance technique durant l'appel d'offres et analyses des soumissions
-

RÉSOLUTION 156-22

CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE l'équipe-relais du projet Les Éclaireurs propose un concours de décoration de Noël en Minganie afin d'ajouter encore plus de bonheur et de beauté dans nos collectivités en encourageant la population à décorer l'extérieur de leur habitation;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Les Éclaireurs mettra à notre disponibilité deux prix de 25\$ par municipalité et que nous pouvons bonifier le prix à notre guise;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de lancer l'invitation à la population pour faire rayonner le village par des décorations de Noël;

QUE la population soit invitée à aller admirer les décorations au village et nous envoyer une photo de leurs décors extérieurs coup de cœur entre le 1 et le 21 décembre pour participer au concours à l'adresse courriel : magpiest-jean@globetrotter.net et que le tirage se fera le 22 décembre;

QUE le conseil municipal bonifie les prix de 25 \$ chacun pour un total de 50\$;

ET QUE le premier et deuxième prix sera d'une valeur de 50\$ chacun.

RÉSOLUTION 157-22

COLLECTION ROAD TRIP DE TOURISME CÔTE-NORD- AUTOCOLLANT DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT le succès de la Collection d'autocollants Road trip de Tourisme Côte-Nord de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord continue ce projet pour l'été 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean s'engage à participer financièrement au projet de Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord;

QUE le conseil municipal achète 2000 autocollants au montant de 360.00\$.

RÉSOLUTION 158-22

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA PATINOIRE DE MAGPIE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de M. Gabriel Rondeau citoyen de Magpie, a été déposé au conseil municipal pour l'acquisition de matériels pour l'entretien de la patinoire situé sur le terrain municipal de Magpie;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande de M. Gabriel Rondeau pour l'acquisition de matériel pour l'entretien de la patinoire de Magpie selon la liste déposée;

QUE le conseil municipal procède à l'achat d'une remise qui sera installée sur le terrain municipal de Magpie pour entreposer le matériel;

QUE M. Gabriel Rondeau soit responsable du matériel et qu'une entente écrite lui sera remise et signée, lui donnant la responsabilité du matériel;

QUE le matériel pour la patinoire ne doive pas être utilisé à des fins personnelles;

QU'UN inventaire complet soit fait par la municipalité au début et à la fin de la saison;

ET QUE l'ensemble du matériel demeure une propriété de la municipalité.

RÉSOLUTION 159-22

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION GOUVERNEMENTALE-EMPLOI D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE le ‘‘Programme Emplois d’été Canada’’ offre des bonifications salariales aux organismes municipaux afin de créer des expériences de travail de qualité pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans.

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de subvention vont être déposées au gouvernement du Canada et ayant pour but d’embaucher deux personnes à titre de « Manœuvre Municipale »

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le dépôt des demandes de financement dans le cadre du ‘‘Programme Emplois d’été Canada’’.

ET DE DÉSIGNER l’agente de développement et directrice générale adjointe, Mylène Poirier, pour signer et fournir tous les documents et les renseignements requis au Gouvernement du Canada.

160-22 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h50

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h50

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe